Vivre ensemble
Il ne sera toléré au sein de l'Accueil Jeunes, aucune forme de discrimination, de racisme, de violence verbale ou physique. De même, il ne sera accepté aucune introduction d'objets dangereux ou portant atteinte à la moralité des jeunes au sein de l'Accueil. La présence comme la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants, la consommation de tabac sont formellement prohibées conformément à la loi.
L'Accueil Jeunes est un lieu laïque et neutre dans lequel chaque adolescent de 11 à 17 ans a sa place. L'Accueil Jeunes n'a pas vocation à résoudre des litiges ayant lieu en dehors de son champ d'action.
Un esprit de tolérance et de bienveillance est indispensable au bon fonctionnement de l'Accueil Jeunes, chacun veillera donc à adopter un comportement courtois enclin à l'ouverture, à l'échange et au respect d'autrui.

Sanctions
Le protocole suivant sera appliqué à tout jeune qui ne respectera pas le cadre des règles de vie édité à l'Accueil :
1) Rappel au cadre – 2) entretient individuel – 3) rencontre avec la famille – 4) exclusion d'une sortie ou d'une activité – 5) exclusion temporaire de l'Accueil – 6) exclusion définitive de l'Accueil.

Droit à l'image
Les parents sont informés que dans le cadre de l'adhésion de leur adolescent à l'Accueil Jeunes et leur participation aux activités, des photos ou vidéos peuvent être réalisées et diffusées dans la presse locale, sur le bulletin municipal, le site internet de la ville de Nolay, la page Facebook et Instagram de l'Accueil Jeunes et le site internet IFAC.
Aussi, dans le respect du droit à l'anonymat, un jeune ou ses parents peuvent stipuler une interdiction de diffusion d'image lors de l'inscription.

Signature des représentants légaux
Je soussigné Mr/Mmereconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte ses termes.
Signature ci-dessous précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature de l'adolescent inscrit à l'Accueil Jeunes de Nolay
Je soussigné Mr/Mllereconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.
Signature ci-dessous précédée de la mention « lu et approuvé » :

Accueil Jeunes
1 rue Max Monthelie
21340 Nolay
Tel : 07 63 03 88 91
accueiljeunes.nolay@gmail.com

- Accueil Jeunes de Nolay -

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'Accueil Jeunes de Nolay a pour but d'encadrer la vie de groupe dans le respect des personnes et des biens indispensables à son bon fonctionnement. Ce règlement est applicable dès l'adhésion d'un adolescent à l'Accueil et concerne toutes les personnes amenées à y jouer un rôle : jeunes, animateurs, directeur, parents, intervenants.

Missions
L'Accueil Jeunes de Nolay a pour objectif de favoriser l'autonomie, la responsabilisation et la créativité des jeunes adolescents de 11 à 17 ans, Nolaytois où provenant des communes aux alentours. Acteurs de leurs vacances, les jeunes seront amenés à découvrir de nouvelles techniques, de nouvelles activités au contact des animateurs mais également lors des rencontres inter-centres ou même auprès des partenaires locaux. La tolérance, l'écoute, l'entraide, le respect seront des valeurs fondamentales qui guideront l'action des jeunes tout au long des journées qu'ils passeront à l'Accueil.

Lieu
L'Accueil Jeunes se situe au 1 rue Max Monthélie à Nolay, tout près des sites publics du Skate-park et du City-stade.

Encadrement
L'Accueil Jeunes est un service mis en place par la municipalité de Nolay sous la responsabilité d'une équipe d'animation qualifiée et diplômée. En partenariat avec l'IFAC Bourgogne, un directeur et un animateur assureront tant la surveillance des jeunes que le déroulement quotidien des activités.

Horaires
Une journée type à l'Accueil Jeunes se déroulera selon les horaires suivants :

8h00 – 10h00	Ouverture et accueil libre selon les besoins
10h00 – 10h30	Ouverture normale - Accueil du matin et temps libre
10h30 – 12h00	Activité
12h00 – 13h00	Pause déjeuner
13h00 – 13h30	Accueil de l'après-midi et temps libre
13h30 – 16h00	Activité
16h00 – 16h30	Pause goûter
17h00	Début des départs échelonnés
18h30	Fermeture de l'Accueil Jeunes

Modalités d'inscription
Une fiche d'inscription ainsi qu'une fiche de renseignements fournies par l'Accueil Jeunes sont à compléter. Une inscription ne pourra être validée qu'à l'issue de la réception des pièces suivantes : une copie du carnet de vaccination, une attestation d'assurance extra-scolaire, une attestation CAF notifiant votre quotient familial, ce présent règlement intérieur signé.

Tarifs
La tarification des prestations sera appliquée selon le barème suivant en fonction de votre quotient familial :

Quotient familial	Tarif 1/2 journée (sans repas)	Forfait Hebdomadaire (à partir de 8 demi-journées de présence	
0 - 500	1,50 €	10,00 €	+ Suppléments sorties
501-600	1,80 €	12,00 €	
601-655	2,16 €	15,00 €	
656-720	2,59 €	18,00 €	
721-810	3,11 €	21,00 €	
811-1000	3,73 €	26,00 €	
+ de 1001	4,48 €	31,00 €	

Les règlements peuvent être effectués par chèques vacances, espèces, ou chèques bancaires à l'ordre de : IFAC Bourgogne
A l'exception d'un justificatif médical, toute annulation effectuée à moins d'une semaine avant la date de réservation initialement prévue sera due.

Fréquentation :
L'Accueil Jeunes de Nolay est habilité à encadrer les adolescents de 11 à 17 ans. Dans la limite des places disponibles, cet accueil peut avoir lieu pour les jeunes à partir de la 6ème et durant la passerelle mise en place sur l'été.

Les inscriptions se font à la demi-journée et à la carte.
Les soirées sont accessibles gratuitement pour tout adolescent ayant été inscrit à l'Accueil pendant au moins deux demi-journées sur la période des vacances.
En cas de nombre de places limitées sur une sortie, ce seront, dans l'ordre de dépôt, les premières inscriptions effectuées qui seront favorisées. Pour pouvoir participer aux sorties et garantir l'équité entre tous, chaque jeune doit être présent au minimum trois demi-journées dans la semaine.

Arrivée et départ
Les jeunes sont tenus de toujours signaler à l'équipe d'animation, leur arrivée à l'Accueil comme leur départ.
Durant le trajet de leur domicile à l'Accueil ou lors du retour à la maison les jeunes sont sous la responsabilité de leurs parents. Une autorisation de « rentrer seul » devra clairement être stipulée sur le dossier de l'adolescent lors de son inscription.

Repas
L'Accueil ne proposant pas de service de repas, les déjeuners peuvent être pris « tirés du sac » par les jeunes qui souhaitent partager leur repas sur place. Un micro-ondes ainsi qu'un réfrigérateur se trouvent à leur disposition.
Chaque jour, l'Accueil fournira un goûter aux jeunes.

Les activités, sorties et soirées
Le planning des activités, sorties et soirées proposées à l'Accueil Jeunes sera toujours affiché dans le hall du bâtiment afin que les familles puissent le consulter librement. Les activités, de nature différentes, tendront à respecter les directives inscrites au projet pédagogique, lui-même consultable librement sur place. Les jeunes étant amenés à devenir acteurs de leurs loisirs, une boîte à idées à été créé afin de recueillir leur souhaits et propositions.
Les réservations peuvent se faire directement à l'Accueil lors des heures de permanences, par téléphone ou par mail aux coordonnées indiquées en entête de ce règlement intérieur.
L'Accueil Jeunes se réserve cependant un droit d'annulation ou de changement d'activité en cas de mauvais temps ou de fréquentation trop faible.

Tenue vestimentaire
En raison de la nature variée des activités organisées à l'Accueil, les adolescents devront toujours veiller à porter une tenue adaptée notamment en cas de fortes chaleurs (casquette, gourde d'eau), d'activités sportives (baskets, short ou survêtement) ou d'activités manuelles (tablier, vieux tee-shirt).

Santé
Les parents sont tenus de faire connaître, lors de l'inscription d'un jeune, tout problème de santé important susceptible d'être signalé, ou pouvant entrer dans le cadre d'un protocole de PAI, tel que l'asthme, les allergies, les traitements médicaux spécifiques.
Les coordonnées des familles doivent être précises et régulièrement mises à jour afin de contacter au plus vite la personne responsable d'un adolescent en cas d'urgences.

Utilisation des téléphones portables
L'Accueil autorise les jeunes à être détenteurs de leur téléphone portable. Cependant, l'utilisation de ces derniers ne sera acceptée que durant les temps libres, en dehors des temps d'activité. De plus, l'Accueil Jeunes déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces appareils.

Règles de vie
Le cadre de fonctionnement est présenté aux jeunes dès le premier jour des périodes d'ouverture et les règles de vie sont élaborées par eux-mêmes afin de les impliquer personnellement dans l'édification de leurs droits comme de leurs devoirs.
Les jeunes seront particulièrement sensibilisés au respect et à l'entretien des locaux comme des biens qui sont mis à leur disposition.
Ce règlement intérieur représente, pour chaque jeune, un engagement de respect puisque leur signature est indispensable à leur adhésion à l'Accueil.